

Ni la richesse ni le savoir ne permettent  
de lutter efficacement contre les excès  
humains.  
René Dubos

n° 103  
Été 2010



# LAC ET REFLETS

revue trimestrielle de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

## Éditorial

Chers amis,

Comme quelques-uns d'entre vous le savent peut-être déjà, la loi littoral, par son approbation à l'Assemblée Nationale, non seulement est maintenue mais amputée de l'alinéa qui aurait permis, sous certaines conditions, de limiter le champ de son application en séparant sur les différentes communes les zones où elle s'appliquerait de celles où s'appliquerait la loi montagne. L'application de cette disposition aurait ouvert tous les coteaux des rives du lac à une urbanisation non mesurée avec les effets sur le paysage et sur la vie de tous que l'on imagine. **La mobilisation de tous : associations, agriculteurs et quelques (rares) élus a fini par donner le résultat espéré, ouf !**

Mais, il y a un mais, arrivent en renfort de ceux qui rêvent de bétonner, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), tous deux en cours d'élaboration et tous deux, en l'état actuel, aussi désastreux l'un que l'autre. **Se profile donc une solide bataille juridique dans le but de les contraindre de se plier, dans le détail, aux dispositions de la loi littoral.**

Profitant de ce que la rédaction définitive de ces deux documents n'est pas encore réalisée, et de peur que ceux-ci leur soit défavorable, les communes du bord du lac se dépêchent de ficeler chacune un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui fait la partie belle à l'urbanisation. (Articles pages 3, 4 et 5.)

En d'autres termes, la vie des associations du genre de la nôtre a encore une belle carrière juridique devant elle !

On ne perdra pas le moral pour autant, mais j'en profite pour vous rappeler que l'aide de nos adhérents est précieuse. **Pour être efficaces, nous avons besoin d'être renseignés sur les projets des communes lorsque ceux-ci paraissent démesurés, ou inappropriés, ou contraires aux dispositions de la loi. Merci d'ouvrir l'œil !**

Bien cordialement

Le président : Alain Moysan

## SOMMAIRE

pages

LES ÉCHOS DU LAC ET DE ALAE ..... 2-3

OBSERVATIONS DU PLU  
D'ANNEY-LE-VIEUX ..... 4-5

CONTRIBUTIONS À UN TRANSPORT EN  
COMMUN SUR LA PISTE CYCLABLE ... 6-7

PROTECTION DES RIVES DU LAC  
EN 1969 ..... 7-8

VILLAS VOUÉES À LA DESTRUCTION ... 8-9



UTILITÉ PUBLIQUE DU SENTIER AU BORD  
DU LAC À TALLOIRES EN 1922. .... 9

DES FEUX D'ARTIFICE POLLUANTS  
ET DANGEREUX..... 10-11



ENDETTEMENT DES COMUNES :  
DROIT DE RÉPONSE DE LA CHAPELLE-  
SAINT-AURICE ..... 11

LE MOT DE PATOUÉ ..... 12

## L'avis du commissaire enquêteur de la DTA

Suite à une forte mobilisation de la population et de certains élus, le commissaire enquêteur a rendu sa copie, sans pour autant tenir vraiment compte des avis exprimés.

Site DTA : [dta-alpesdunord.fr](http://dta-alpesdunord.fr)  
Commentaires de Thierry Billet : [thierry-billet.org](http://thierry-billet.org)

## Deux blocs de 3 à 4 tonnes dévalent les flancs du lac

Deux blocs se sont détachés et sont tombés, au lieu-dit "Les Conches", le 29 juillet 2010, dans le hameau des Balmettes, entre Angon et Talloires. L'un d'eux est même parvenu jusqu'au lac. Par chance il n'y a eut que des dégâts matériels mineurs (haies et jardins détruits). Le maire évoque une évacuation des personnes en zone de risque, par précaution.

## Mort d'une enfant de 7 ans

Tragique accident survenu lors d'une initiation de ski nautique. La jeune fille ne portait pas de gilet de sauvetage, c'est un rappel à respecter les consignes de navigation, et à la prudence.

## JO, Annecy : prêts ? En piste !

Avec la mobilisation des agriculteurs allemands qui ne veulent céder aucune terre pour les JO

de Munich, d'un village qui refuse de participer, et des conflits internes à la Corée du Sud, la candidature mal partie d'Annecy, peut avoir bon espoir d'arriver en tête... Gageons que les finances "à sec" et les oppositions locales auront raison de cette gabegie annoncée et programmée.

## Bus-mouche sur le lac d'Annecy ?

À Budapest, un bus amphibie transporte les touristes de la route à l'eau. Cela peut donner des idées à certains pour lac d'Annecy, bien que ce ne soit pas particulièrement esthétique.



## Charte de bonne conduite sur le lac

### La Frapna et la LPO s'opposent à la pratique du wakesurf

L'association de protection de l'environnement et la Ligue de protection des oiseaux de Haute-Savoie refusent de "cautionner la transformation progressive du lac d'Annecy en un parc d'attractions nautiques motorisées".

Après la signature de la Charte de bonne conduite sur le lac, document initié par le Sila et l'Etat, la Frapna et la LPO ont fait savoir qu'elles ne s'associaient pas à cette démarche, contrairement à ce qui a été annoncé.



## Observations de ALAE sur le PLU de Talloires

**Hors du Chef Lieu, la qualification de "Villages" appliquée aux différents secteurs déjà bâtis de la commune est abusive. Elle ne correspond en rien aux critères requis pour cette appellation par les dispositions du code de l'urbanisme (art. L 146-1 et suivants). Par voie de conséquence les zones concernées ne peuvent être classées en zones U, Uc ou AU. Il s'agit en effet dans tous les cas soit de hameaux de petites dimensions soit de lieux-dits dont l'habitat est faible ou dispersé.**

Il en va de même pour la bande littorale où ont été classées en zones U, Up ou Ut d'importants secteurs le long du rivage du lac ou tout proches de celui-ci en méconnaissance totale des dispositions du même CU. On notera à ce sujet que le Rapport de Présentation parle de « valorisation des rives du lac » et non de « protection ».

La classification envisagée de ces zones entraînerait de surcroît une extension disproportionnée et injustifiée de l'urbanisation en contradiction avec les intentions affichées dans le PADD et le rapport de présentation du PLU où il est question de « développement maîtrisé et modéré de la commune » qui n'est étayé par aucune évaluation de l'accroissement de la population qui en découlerait au terme du PLU, ainsi que de ses conséquences en termes de d'infrastructures, d'activités économiques ou de la circulation automobile sur une route départementale particulièrement accidentogène, et déjà saturée en période de pointe.

Alain Moysan  
Sévrier - 25/06/10



Pour les deux associations, le wakesurf évolue sur des vagues artificielles et dans une ambiance "fortement sonore", créant pour les autres usagers du lac et la faune "une gêne importante".

Désireuses de voir se développer sur le lac d'Annecy des activités "plutôt collectives qu'individuelles, respectueuses de l'environnement et de l'écosystème du lac et des ses rives", la Frapna et la LPO veulent soutenir la création d'activités économiques "entraînant la création d'emplois liés à des activités douces, économes en énergie, non polluantes, et non génératrices de gaz à effet de serre". C'est à ce titre qu'elles demandent aux pouvoirs publics et aux collectivités "de ne pas laisser s'installer, sur le lac d'Annecy, des activités motorisées dont le fondement est la création de vagues artificielles, pour le plaisir de quelques-uns et le portemonnaie de quelques autres". Et ces dernières de marteler : "Le lac d'Annecy est petit et fragile, ne créons pas des vagues dont il se passerait bien".

## La réponse d'Alain Moysan au Sila

Vous pouvez indiquer qu'ALAE est signataire de la Charte. Mais, en tout état de cause, permettez moi de trouver singulier de demander ce type d'engagement à des associations comme la nôtre dont la protection du lac est un de ses objectifs majeurs depuis presque 30 ans. En d'autres termes, et sans vouloir vous offenser, ALAE n'a pas attendu le SILA pour militer dans ce sens et il nous paraît que ce serait plutôt à ceux dont le comportement est dommageable de s'engager à ne plus en avoir et au SILA de s'engager à prendre les mesures qui s'imposent pour réduire la pollution due, en particulier, aux eaux de ruissellement qui drainent vers le lac tout ce que la circulation automobile dépose sur les routes.

NDLR Le manifeste adopté le 26 mars 2010, est soutenu par l'ALAE, mais pas par la Frapna 74 et la LPO 74, contrairement à l'article paru dans le dernier L&R n° 102. Ce manifeste aurait une durée d'un an, ainsi dans un an ALAE fera le point et signera ou pas la charte, en fonction de sa pertinence.

# Observations sur le PLU d'Annecy-le-Vieux par ALAE

**Durant cette période estivale, l'élaboration des PLU va bon train, et ainsi se dessine l'urbanisation des communes riveraines du bord du lac. ALAE apporte sa modeste contribution, en espérant qu'elle soit entendue et reprise, même partiellement.**

## **Zone n° 36 du plan de zonage : Bords du lac classés UTL 1 et UTL 2 (secteur à vocation dominante d'activités touristiques et de loisirs)**

Il s'agit d'un secteur non bâti ou très faiblement bâti situé dans la bande des 100 m. La constructibilité éventuelle de cette zone serait contraire aux dispositions de la loi littoral. Il paraît donc nécessaire que les détails de son utilisation soient précisées.

## **Zones 26 et 6 du plan : Lieudit « le Crêt » classées 2 AU (zone à urbaniser à court ou moyen terme)**

Cette zone est enclavée dans une zone boisée protégée et dans le prolongement d'une zone agricole. Son classement en zone constructible est par là même contraire aux dispositions du code de l'urbanisme.

## **Zone « Les Glaisins ouest et la Commune »**

Mêmes observations que pour la zone du Crêt, cette zone est en effet bordée sur deux de ses trois côtés par une zone agricole d'une part et par un bois classé d'autre part.

## **Zone du lieudit « Le Bulloz » classée elle aussi en 2 AU**

L'emprise de la partie constructible est faite sur une zone agricole qu'elle réduit de plus de sa moitié.

## **Zone du lieu-dit « Au Chaffard »**

La densification de l'urbanisme de cette zone au plus près du Fier est regrettable.

## **Zone des « Illettes »**

Cette zone est placée entre un bois classé longeant la rive du Fier et la route, elle-même bordée également d'un bois classé et une

zone agricole importante. A noter qu'une partie de cette zone est de plus inondable. Sa qualification en zone constructible est donc injustifiable.

## **Secteur du château**

Cette zone est adossée à un site classé « patrimoine bâti » et identifié au titre des articles L 123-1, 7° et L 123-3, 1°. Le classement de cette zone en UH3 est en contradiction avec les dispositions du PADD (p. 3 et 4).

## **Secteur « Platton » et « La Varde sud » classés respectivement en IAU2 et en IAU3**

*Des secteurs qui empiètent largement sur un tènement agricole cohérent.*

## **Secteur « Le Mellie »**

L'extension de l'exploitation de la carrière est une erreur en raison des dangers que celle-ci présente (cf. PPRN).

Il sera également relevé l'absence d'évaluation du nombre d'hectares pris à l'agriculture ainsi qu'aux zones naturelles ( $\pm 9 ha$  ?) et, pour ce qui concerne les points cités plus haut, l'absence de cohérence entre les intentions présentées dans le PADD, d'une part, et le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement d'autre part : *"la pérennité des espaces agricoles pour ses fonctions économiques mais aussi pour son rôle dans le cadre de vie à travers l'entretien d'espaces ouverts importants pour le paysage de la commune. Conserver des distances suffisantes entre les élevages pérennes et l'urbanisation afin de limiter les nuisances réciproques"* (p. 3 du PADD).

Il convient aussi, de *"prévoir une gestion spécifique pour les espaces ouverts les plus emblématiques du fait de leur rôle de mise en scène dans le grand paysage, des dégagements et des points de vue qu'ils offrent sur le lac ou les communes voisines (ex. : La Varde, le Château) ou encore de leur participation aux paysages les plus visibles depuis le lac ou depuis l'agglomération"* (p. 4 du PADD).

Sévrier le 3 juin 2010 - Alain Moysan

# Le PLU d'Annecy-le-Vieux, sur le blog de Valeurs et Gouvernance

Principal groupe d'opposition au conseil municipal d'Annecy-le-Vieux

## **Réponse de Jean-Jacques Pasquier, le 22/06/2010**

Bonjour. Ce que nous dénonçons sur le dossier PLU, c'est avant tout le manque de concertation; pour ce, nous avons, nous avons orchestré en quelques jours une concertation avec l'ensemble de l'opposition, trouvé des points de convergence, organisé une réunion publique pour en débattre et élargir à d'autres points évoqués par notre auditoire nos objections en Conseil. Au passage, la salle a été louée par nos soins, sur nos propres deniers, sachant que nous ne touchons pas le moindre centime de notre prenante activité d'élu. C'est notre idée de la gouvernance d'une municipalité, qui ne se résume pas à quelques banalités sur les illettes, comme vous semblez vouloir le laisser entendre.

Le secteur des Illettes n'est pas un sujet mineur. Nous le mettons en exergue pour illustrer le manque de politique prospective de la majorité en matière d'urbanisme. Autant que faire se peut, nous ne sommes pas dans le commentaire, mais dans l'action politique. Je vous invite à en faire de même; à nos côtés, ou aux côtés de tout autre.

## **Commentaire n° 2 posté par habitant 74940, le 22/06/2010**

Tout d'abord, je vous remercie pour votre courage et le pluralisme dont vous faites preuve (pour la publication de mon commentaire), à la différence de certains...

Au sujet du PLU, je suis juste triste de n'entendre aucune parole au sujet d'une urbanisation extrême du secteur de la varde (poumon vert d'annecy le vieux, de l'extension programmée de la ZAE des glaisins, ou encore des 10 ha utilisés pour les JO. Oui au JO, mais non au gaspillage de terrains. Le

manque de concertation n'a qu'un but, tenir les ancileviens à l'écart du débat en espérant aucun recours au tribunal administratif de Grenoble qui aurait pour conséquence de retarder la mise en place du PLU et par conséquent l'inconstructibilité du terrain de la patinoire en cas de JO. (PLU de Megève voté en 2007 annulé il y a 15 jours et à Annecy-le-Vieux, PLU voté en fin d'année pour une décision du CIO en juillet 2011).

**Je pense tout simplement que Annecy-le-Vieux va perdre son activité agricole et par conséquent le charme de la commune qui en constitue son attrait. Ce n'est pas par des jardins ouvriers que l'on pérenniserait l'activité, au contraire on constituerait une concurrence vis-à-vis des deux maraîchers de la commune.**

## **Réponse de Jean-Jacques Pasquier, le 22/06/2010**

Merci de faire vivre notre blog, car nous ne prétendons pas détenir la vérité. Nous partageons pleinement votre crainte et votre intérêt pour l'activité agricole sur la commune, soyez-en assuré. Je vous invite à voir entre autres l'association "Terres du Lac", dont nous soutenons l'action. Nous serons toujours d'ardents défenseurs des terres agricoles ; c'est notre identité et nous en sommes fiers.



## 2 contributions au transport en commun sur la piste cyclable

**Utilisateur de la piste cyclable pour me rendre à mon travail de Saint-Jorioz à Annecy, je connais la piste dans les moindres détails. Hiver été pluie nuit...**

### Quelques remarques

Un transport en commun en site propre, tout le monde en rêve. Mais on n'en parle que lors des campagnes électorales pour être enfoui ensuite jusqu'aux prochaines élections. Il n'y a aucun courage politique en la matière. Je n'ai jamais vu nos élus se déplacer autrement qu'en voiture !

Il est vrai que l'emprise est large et qu'un chemin communal suit très souvent la piste cyclable. Il y a presque partout la place pour un tram une piste cyclable et un chemin piéton.

Élément amusant : tous les ponts de la piste cyclable ont été renforcés, car l'armée se réservait le droit (oui, oui...) de remettre une voie ferrée du génie en cas de conflit ! Euh ! Un peu dépassé, mais ponts renforcés quand même pour les trains lourds.

L'essentiel des déplacements sur la piste est de type loisir et à conserver absolument.

La zone "à problèmes" c'est Sevrier pour deux raisons. La volonté politique du maire me semble loin d'être acquise, et certains riverains "très influents" de la piste vont donner de la voix. D'autre part le train, ou tram-train, doit passer dans les zones les plus habitées pour desservir le maximum de monde. A partir du Mc-Do il existe un ancien projet à la place des îlots centraux, qui desservirait mieux la population et le collège que l'itinéraire des marais de l'enfer (Natura 2000). Entre Saint-Jorioz et Duingt la contre-allée le long de la RD 1508 est le lieu à desservir (notamment la zone d'activités des marais).

Au delà, jusqu'au Bout-du-lac la cohabitation tram/piste est parfaitement réalisable, 2 voies me semblent utopiques et chères, des croisements en différentes gares suffisent. Un bon cadencement des horaires est nécessaire et réglerait ce genre de problème.

Le tunnel de Beau-rivage est parait-il en parfait état et le fait d'avoir construit un immeuble à la sortie coté Balmettes n'est pas un obstacle. Il est facile de dévier la sortie coté lycée Saint-Michel.

*Ce tram pourrait servir pour les lycéens du bassin du Laudon et du pays de Faverges se rendant dans leurs lycée de secteurs (ceux d'Annecy).*

**Pour conclure et pour ne pas être trop long, vu l'élan politique inexistant, je ne suis pas sûr de voir sortir "un" projet de transport en commun de mon vivant. De toutes façons pour le moment les élus attendent la décision olympique 2018.**

*Hubert Colin*

**En tant qu'utilisateur de la piste ouest, promoteur d'alternatives (action de l'ADEPT: Association de Défense de l'Environnement et du Patrimoine de Talloires) pour le projet de piste sur la rive est auprès du Conseil Général de Haute Savoie et du SILA et membre de la FNAUT, il est évident qu'il serait inadmissible d'éliminer cette piste parmi les plus fréquentées de France.**

En tant que membre d'une des sociétés françaises ingénierie des transports publics, je précise que nous avons réhabilité l'ancienne ligne ferroviaire à voie unique de Lyon à Meyzieu pour installer une double voie de tramway plus une piste cyclable bidirectionnelle.

Il est probable que la ligne Albertville/Annecy ait une emprise majoritairement de l'ordre de 10 m de largeur. Avec une voie unique (emprise de 3 m) et des évitements principalement en gares espacées de quelques km, il devrait donc être possible de

conserver latéralement la piste cyclable (emprise de 3 m) moyennant un élargissement du petit tunnel de Duingt et d'éventuels élargissements, reprises de remblais et de déblais, etc, très ponctuels.

**Avec des parcs relais à Faverges, Doussard, etc, cette desserte par trams, voire tram-trains, permettrait de limiter considérablement le trafic des pendulaires tout en réduisant :**

- 1 - La consommation énergétique est de 10 fois / voyageurs x km en tram occupé à 50 %.
- 2 - Les émissions de CO<sup>2</sup> et de polluants de plus de 60 fois / voyag. x km..., soit 15 fois mieux que l'objectif de 4 fois pour 2050 ! Rappelons que le transport, avec 80 % sur route, est le premier générateur de gaz à effet de serre avec une contribution moyenne de 26 % en France et de 33 % en Rhône-Alpes.
- 3 - Le bruit par tram électrique sur roues "élastiques" (amortisseurs entre jante et voile de roue).
- 4 - l'emprise à 50 km / h de plus de 90 fois (tram de 30 m occupé par 100 voyageurs / 83 voitures à 1,3 voyageur à distance parcourable, selon la sécurité routière, en au moins 2 s constituant donc une file de plus de 2,7 km !).
- 5 - Les frais de transport de plus de 5 fois voire plus de 10 fois avec la contribution de l'employeur (abonnement TER + TC urbains / voiture selon le barème fiscal, hors frais de parc, dommages, etc.)
- 6 - Le temps gaspillé à conduire est remplacé par du temps utilisable pour lire, travailler sur PC, etc.

En restant à votre disposition pour contribuer au développement durable des déplacements (sans et avec moteurs) sur les rives du lac d'Annecy, recevez mes plus cordiales salutations.

*E. Luca*

*Expert consultant en ingénierie des transports publics*

**Sur le sujet ALAE n'a pas encore pris position, mais s'il s'avère qu'un projet de transport en commun est possible sur l'emprise de la piste, assurément nous serions pour.**

## Protection du lac devant l'expansion en 1969

**Extraits du mémoire de stage E.N.A. de Jean-Marie Vic-Dupont de la préfecture d'Annecy - décembre 1969. Suite de l'article "Éducation à l'esthétique du paysage" du n° 94 de Lac et Reflets.**

### Introduction

...L'exemple de ce département où s'affrontent une croissance rapide et la défense d'un paysage traditionnel particulièrement riche, fournit un terrain privilégié pour mesurer les incidences du développement sur les richesses naturelles, l'efficacité des moyens dont disposent les pouvoirs publics pour concilier ces exigences contradictoires, la possibilité d'entreprendre une politique efficace de sauvegarde.

### 3<sup>e</sup> partie : les conditions d'une politique des sites.

La faiblesse des résultats obtenus jusqu'à présent fait naître un certain découragement ou la résignation face à des forces que beaucoup considèrent comme irréversibles. Pourtant, les pays voisins de la Haute-Savoie dont le paysage traditionnel et le développement sont comparables, ont obtenu de meilleurs résultats et le contraste est parfois saisissant lorsque l'on franchit la frontière. Cette comparaison prouve que tout n'a pas été tenté en France et que l'élaboration d'une politique dépend de certaines conditions dont les plus importantes sont la volonté de protéger les sites et le recours à des moyens plus efficaces.

#### Chapitre I : La volonté de protéger les sites

Jusqu'à présent, la défense du paysage a été considéré comme un luxe et un élément superflu qui n'est pris en considéra-

tion qu'après la satisfaction de besoins plus essentiels. Cette manière d'aborder le problème par l'opinion et les pouvoirs publics explique les lacunes de l'effort consenti. La première condition pour obtenir une amélioration réside dans une volonté plus ferme.

## II - La responsabilité des pouvoirs publics

...Le premier choix est d'ailleurs politique et doit être fait au nom de la Nation. Il faut avant tout définir l'importance des sacrifices à consentir à la protection du paysage, cette politique, en effet, impose des contraintes au développement et atteindra inégalement les individus et les collectivités en privant certains de profits immédiats. Seule une volonté clairement manifestée peut rendre acceptable de telles contraintes et permettre de dégager les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

### B) L'effort d'explication.

Les grandes orientations définies et les zones précisées, la collaboration de tous est nécessaire pour que cette politique puisse être appliquée. Tout en laissant les initiatives se développer, l'État devra rechercher cette collaboration en entreprenant une vaste campagne d'explication et d'information auprès de l'opinion publique et au sein de l'Administration.

L'opinion reste plus disponible qu'hostile devant une telle politique, mais elle a besoin d'y être préparée. A court terme, une information complète et la persuasion peuvent lui permettre de prendre conscience de ses responsabilités et de l'intérêt que la préservation du cadre de vie revêt pour tous. Le concours du public est en effet nécessaire à l'application d'une réglementation, de nombreuses expériences en témoignent.

## I La fermeté

### b) la pratique française

Sans être aussi rigoureuse qu'en Suisse, l'application de la réglementation doit être poursuivie avec une fermeté accrue en France. Actuellement, les avis des commissions des sites sont ignorés, contestés ou réformés sous la pression des intérêts qu'elles ont pour objectif de freiner.

# 4 villas vouées à la destruction

**Au fil du temps, c'est un patrimoine unique et de qualité qui disparaît à tout jamais à Annecy**



Photo S.L.B.



Photo S.L.B.



Photo S.L.B.



Photo S.L.B.

N°1 - 20 avenue de Novel à Annecy, une belle propriété très arborisée, au point que la villa n'est presque pas visible. C'est aussi un bel espace vert qui est condamné.

N°2 - Avenue des Barattes à Annecy, à deux pas du lac et de l'avenue d'Albigny.

N°3 - Avenue des Thônes à Annecy, une très charmante villa de caractère, avec un beau et grand jardin.

N°4 - 30 avenue de Cran à Annecy, une grande et ancienne maison de caractère.

Ces 4 villas ne représentent qu'une partie de notre patrimoine appelé à disparaître.

Steph Littoz-Baritel

## Utilité publique du sentier de Talloires, au bord du lac, en 1922

**Extrait du registre du conseil municipal de Talloires du 28 mai 1922**

Dans leurs délibérations du 23 avril 1922, la Chambre d'Industrie Touristique de Talloires et le conseil municipal ont demandé le rétablissement du sentier du Bout-du-Lac.

Considérant d'abord que le tronçon du Vivier au Port est le plus court chemin pour se rendre des hameaux de Balmettes et Angon au Port et pour ce motif a toujours été des plus fréquentés par les habitants de ces villages jusqu'à ce qu'il ait été fermé par quelques propriétaires.

Que le lac étant domaine public ne doit être la propriété de quelques riverains, mais doit pouvoir être longé sur toute sa côte par le public, les pêcheurs, les villégiatuseurs...

Que d'ailleurs l'administration l'a si bien compris qu'elle impose, toutes les fois qu'elle a à faire avec les riverains, un sentier de 1 m 20 à l'usage du public.

Que vu le peu de largeur du sentier, 2 m, il ne sera ouvert qu'aux piétons, les propriétaires voisins n'auront donc pas à souffrir de la poussière soulevée par les voitures et à craindre un rideau d'arbres barrant la vue du lac, et il leur facilitera l'accès de leur terrain, du côté le plus intéressant.

Que cette route joindra l'agréable à l'utile et sera sûrement la plus fréquentée et la plus saine de la localité.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents demande qu'un sentier de 2 mètres de largeur, en bordure du lac, sur le territoire de la commune, soit déclaré d'utilité publique.**

Autorise Mr. le maire à faire toute les démarches nécessaires pour traiter avec les propriétaires, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

La dépense occasionnée par l'ouverture de ce chemin sera payé au moyen du produit de la taxe de séjour et de subventions communales, Mr. Veu, agent-voyer, est chargé du tracé.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme.

Le maire (J.-L. Excoffier).



# Des feux d'artifice polluants et dangereux...

**Loin de vouloir discréditer les feux d'artifice, cet article tente de faire le point sur leurs effets indésirables, et de donner une information appelant à la prudence, à l'attention du public, des artificiers et des élus.**

Avec environ 3 tonnes de poudre, ce serait le plus gros feu d'artifice jamais réalisé en Europe, qui doit être tiré le 7 août à Annecy, par David Proteau, de la société Lacroix-Ruggieri.

Selon les artificiers les composants toxiques sont intégralement brûlés, mais la combustion est rarement complète, aussi des composés intermédiaires retombent avec les cendres. Les feux d'artifice contiennent de nombreux produits classés toxiques et/ou polluants, que l'on retrouve dans l'air et au sol, en quantités variables. Les fumées émises sont constituées principalement de dérivés chlorés et nitrés (cancérogènes), qui se fixent dans les poumons. Et, la combustion engendre de la dioxine de carbone, qui contribue à l'effet de serre, et du dioxyde de soufre, qui provoque des pluies acide.

## Couleurs et composition des feux d'artifice

-  Baryum (nitrate, chlorure, chlorate) > vert
-  Cuivre, zinc (chlorure, sulfate, poudre) > bleu
-  Potassium (nitrate, chlorate), rubidium, strontium + cuivre (SrCl<sup>+</sup> + CuCl<sup>+</sup>) > violet
-  Lithium (carbonate) > rouge moyen
-  Strontium (nitrate, hydroxyde, chlorure, oxyde, carbonate) > rouge intense
-  Calcium (nitrate) > orange
-  Carbon, fer, (limaille) soufre > doré
-  Sodium (oxalate, oxyde, et nitrate) > jaune
-  Magnésium, aluminium (poudre), nitrate, titane > blanc
-  Titane, aluminium (poudre) > argenté
-  Antimoine (poudre) > scintillement (toxique sous toutes ses formes).
-  Aluminium (granulés) > étincelles
-  Zinc (poudre) > fumée

Le moment de l'année où l'atmosphère serait le plus pollué, en France comme dans les pays développés, et autres pays adeptes des feux pour le nouvel an, c'est le 1<sup>er</sup> janvier, entre minuit et une heure. Cette pollution peut entraîner de graves problèmes pour les personnes qui souffrent d'une affection des voies respiratoires ou de maladie cardiovasculaire, en particulier avec de nouvelles bombes qui reprennent le rythme cardiaque en accéléré (comme dans les boîtes de nuit). Le bruit peut atteindre 135 décibels à 100 mètres, soit le bruit d'un réacteur d'avion. Cela peut engendrer aussi des problèmes d'acouphènes, aussi attention aux jeunes enfants et aux chiens, qui sont particulièrement sensibles. Ainsi, l'Office fédéral de l'environnement suisse recommande aux personnes sensibles d'éviter les feux d'artifices.

Si les feux venant de Chine sont très polluants (à bannir), en Europe les produits répondent désormais à un minimum de critères de santé. Les emballages sont de plus en plus biodégradables, et certains industriels américains proposent désormais des recettes plus écolos, en remplaçant le perchlorate par des nitrates, et en utilisant pour combustible de la nitrocellulose (option demandant moins de métaux pour produire les couleurs). Ces produits restent chers, et ne peuvent pas concurrencer les produits asiatiques.

Le coût actuel d'un beau feu, serait de plusieurs centaines de milliers d'euros (entre 200.000 et 500.000), auxquels il convient d'ajouter : la sécurité, les installations... Soit au final, une somme non négligeable à déboursier en période de crise.

La mairie d'Annecy, tenue par l'Agenda 21, propose désormais au public : des gobelets recyclables, du tri sélectif, de limiter sa production de CO<sup>2</sup>, et un nettoyage du Pâquier, comme des berges du lac (une initiative initiée par Daniel Cavalli de l'OT d'Annecy). Cependant, la diffusion de matières toxiques dans le lac est bien supérieure aux berges, et doit impacter toute la baie d'Annecy. Pour preuve, le témoignage d'un plongeur "Pendant la traversée du lac à la nage de 2009, un peu sidéré par le nombre de papiers brillants qui tapissent

*le fond de la baie d'albigny, je me dis que ça fait quand même beaucoup d'emballages alu de sandwiches ! La fête du lac ayant eu lieu 7 jours plus tôt, je pense que tout est dit : je me doute que les explosifs doivent être emballés, mais est-ce qu'on en connaît la matière et la quantité (énorme apparemment) ? Car à part se regarder dedans, les brochets n'ont pas l'air d'apprécier particulièrement."*

**La toxicité des feux reste une question sensible, et très peu d'études ont été réalisées à ce jour. Des analyses des sédiments de toute la baie d'Annecy pourraient être réalisées, cela nous éclairerait un peu sur la question. Espérons que tous les efforts faits par Annecy pour respecter l'Agenda 21, ne partent pas en fumée en un soir, dans un gros "show" pyrotechnique.**

Pour plus d'informations, voici un lien internet très documenté : [stop-fireworks.org](http://stop-fireworks.org)

Steph Littoz-Baritel

## Droit de réponse

**"Article "Endettement des communes du bassin versant par habitant, en 2008" du n° 102 de Lac et Reflets**

Suite à l'article paru dans le Dauphiné Libéré du 20 janvier 2010 sur l'endettement des communes du département, je suis contrainte d'apporter les précisions suivantes, qui sont indispensables pour analyser correctement la situation financière de la commune de La Chapelle-Saint-Maurice. En effet, le classement opéré sur la base du ratio apparent de dette par habitant conduit à faire l'éloge de quelques communes rurales, dont La Chapelle-Saint-Maurice, qui seraient particulièrement prudentes, selon la présentation qui en est faite.

De façon générale, si la volonté d'apporter de l'information aux citoyens contribuables sur ces domaines complexes est particulièrement bienvenue, il n'est pas possible de faire une analyse financière de la situation des communes en la fondant sur un chiffre isolé.

De plus, en matière d'endettement, le ratio pertinent est surtout celui qui mesure la capacité de remboursement. Il est donc essentiel de comparer le montant de la dette restant due au 31 décembre d'une année à l'épargne

dégagée par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement, au cours de cette même année. Ce chiffre mesure le nombre d'années qui seront nécessaires pour rembourser les emprunts. S'agissant de la commune La Chapelle-Saint-Maurice, le ratio direct de la dette par habitant se révèle particulièrement non significatif de son endettement et de sa situation financière en général.

**1.** La quasi totalité de l'endettement de la commune transite par le syndicat départemental de l'électricité SELEQ et n'apparaît pas en lecture directe. La commune s'est en effet endettée sur 20 ans en 2007 pour l'enfouissement des réseaux secs du chef-lieu, pour 159.000 € soit un montant de l'ordre de 1300 € par habitant, ce qui est très éloigné des 3 € retenus avec la lecture du seul budget principal. De plus, la commune vient de décider d'accroître son endettement de 70.000 €, ce qui porterait la dette par habitant à un niveau de l'ordre de 1800 €.

**2.** Pour la construction d'un HLM, la commune a offert 100 % de sa garantie, pour un emprunt souscrit par la SA Halpades auprès du Crédit Foncier de France, à hauteur de 840.000 €, en capital, auquel s'ajoutent les intérêts sur 32 ans. La mise en jeu de cette garantie, pour le seul capital, représenterait plus de 45 ans du produit des impôts locaux.

**3.** Les dépenses de fonctionnement de la commune atteignaient en 2008 un montant de 1270 € par habitant, soit un chiffre supérieur au double de la dépense de fonctionnement par habitant des communes françaises de même taille (inférieure à 250 € habitants) qui était de 605 €.

**4.** Les investissements prioritaires de sécurité ne sont pas assurés. Le besoin de financement pour créer un réservoir incendie et remettre en état, et en conformité aux normes, le réseau d'adduction d'eau, représente plusieurs fois la totalité de son budget annuel.

**Dans ces conditions, présenter la commune de La Chapelle-Saint-Maurice dans une position avantageuse, à travers un chiffre qui ne traduit même pas son endettement réel, est loin de correspondre à la réalité de sa situation financière.**

Mme Evelyne Provent,  
conseillère municipale à La Chapelle Saint-Maurice

# Le mot de patoué

## Dictons de Savoie

Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages.

On vê la lanterna d'Favarzhé.

On voit la lanterne de Faverge.

*Lueur jaunâtre qui apparaît, à l'aube, sur le bout du lac d'Annecy, du côté de Faverge, signe de pluie.*

Beta a ta pourta na senalye, mè a ton keur pwè de saralyè.

Mets une sonnette à ta porte, mais à ton cœur, point de serrure.

Zhen de mézon san rézon.

Pas de maison sans raison.

*Les "raisons" sont les querelles domestiques, les contestations.*

Lé niôle rozè la niué seston leu moulyè.

Nuages rouges du soir sèchent le mouillé.  
*(Signe de beau temps)*

Rojho la matin fa vri mô molin, rojho la né éswi lô pèté.

Rouge le matin fait tourner les moulins, rouge du soir essuie les "pétés" (la boue).

**L'écologie est une rébellion de l'esprit critique contre toute forme de pouvoir abusif.** Noël Mamère (extrait de Ma République)

*Annecy, son lac, ses montagnes, son écrin de verdure, et ses immeubles, son autoroute, ses zones industrielles et pavillonnaires...*

Photo SLB

### LAC ET REFLETS N° 103

Une publication de ALAE  
**ASSOCIATION LAC D'ANNECY ENVIRONNEMENT**

*Association déclarée d'utilité publique*

Adresse > ALAE, BP 11, 74320 Sevrier

Courriel > a.lae@live.fr

Siège > Mairie de Sevrier  
ISSN > 1292-3672

Mise en page > \*aster - Annecy  
Impression > ALAE

Tirage > 100 exemplaires  
Diffusion internet pdf > Libre

**Rejoignez ALAE !** En envoyant ce coupon à : ALAE - BP 11 - 74320 SEVRIER

## Adhésion ALAE + Abonnement à Lac et Reflets

*Paiement par chèque joint, à l'ordre de : "ALAE".*

**Nous vous remercions de votre indispensable soutien !**

Individuelle 20€ /  Couple 25€ /  Soutien à partir de 30€ /  Personne morale 35€

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... Code postal ..... Ville .....

Courriel ..... Téléphone (facultatif) .....

Date ..... Signature

